

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du mercredi, 29 octobre 2025

Présents : M. Nicolas PUNDEL, bourgmestre,  
Mme Betty WELTER-GAUL, échevine,  
Mme Anne AREND, échevine,  
Mme Maryse BESTGEN-MARTIN, échevine,  
M. Christian MULLER, secrétaire,  
Absent : personne.

Objet : Règlement d'urgence : « rue Thomas Edison et rue des Primeurs »

#### **Le collège des bourgmestre et échevins :**

Considérant que suite à des travaux de raccordement pour le compte de la Creos, des interdictions et restrictions de la circulation s'imposent et il est impératif de réglementer la circulation routière pendant les travaux en question et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique.

Considérant qu'il y a urgence, vu que la demande relative n'a été présentée qu'en date du 24 octobre 2025 et que les travaux débuteront le lundi, 3 novembre 2025.

Attendu que la durée des travaux est estimée à 6 semaines.

Vu la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite.

Vu l'arrêté grand-ducal du 23.11.1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété dans la suite.

Vu le règlement communal sur la circulation routière en vigueur.

Vu la loi communale modifiée du 13.12.1988.

Considérant qu'il n'y a pas possibilité d'attendre la prochaine réunion du conseil communal.

arrête unanimement

pour garantir la sécurité et le bon déroulement des travaux, les dispositions ci-après à partir du lundi, 3 novembre 2025, suivant l'avancement et jusqu'à l'achèvement des travaux :

1. Rue des Primeurs, au giratoire, en cas de besoin, une fermeture partielle du giratoire est mise en place et la circulation est temporairement réorganisée en double sens et sera réglée par des feux tricolores sur la section restante (signaux : B,5 ; B,6 ; A,4b ; A15 ; A,16a ; D,2 ; E,24a ; lampes de chantier, feux tricolores).
  2. Rue des Primeurs, à la hauteur du giratoire du côté impair jusqu'à la fin de la rue Thomas Edison, le trottoir est barré et les piétons sont déviés vers le trottoir en face (signaux : C,3g et panneau déviation piétons).
  3. Rue des Primeurs, à la hauteur du numéro 3, le trottoir est barré et les piétons sont dévié vers le trottoir en face (signaux : C,3g et panneau déviation piétons).
  4. Rue Thomas Edison, au giratoire, en cas de besoin, une fermeture partielle du giratoire est mise en place et la circulation est temporairement réorganisée en double sens et sera réglée par des feux tricolores sur la section restante (signaux : B,5 ; B,6 ; A,4b ; A15 ; A,16a ; D,2 ; E,24a ; lampes de chantier, feux tricolores).
  5. Rue Thomas Edison, à la hauteur des numéros 4 et 7, le trottoir est barré et les piétons sont déviés vers le trottoir en face (signaux : C,3g et panneau déviation piétons).
  6. Rue Thomas Edison, entre les numéros 3 à 5, le stationnement est interdit (signal : C,18).
  7. Pendant toute la durée des travaux, à la hauteur du chantier, la limitation de vitesse sera fixée à 30km/h (signaux ; C14 ; C17b).
  8. Sous la surveillance du service communal compétant, l'entrepreneur est chargé d'effectuer la pose ainsi que l'entretien de la signalisation conformément aux prescriptions que le présent règlement entraîne, en cas de défaut de celui-ci, le service technique communal sera chargé de cette mission.

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifiée de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Strassen, date qu'en tête - suivent les signatures  
Pour expédition conforme - Strassen, le 29 octobre 2025.  
le Bourgmestre, le Secrétaire,

## **Certificat de publication**

Il est certifié par la présente que le règlement ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Strassen, le 29 octobre 2025.

le Bourgmestre,

le Secrétaire,